



Chers parents,

La présente tient à vous informer qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la contribution de base qui vous est demandée, en contrepartie des services de garde éducatifs offerts à vos enfants, passera de 7,55 \$ à 7,75 \$ par jour par enfant.

Il est important que vous sachiez que toute augmentation de la contribution de base au-delà du 7,00 \$ prévu initialement n'a aucun impact sur la subvention dont je dispose pour opérer mon service de garde puisque je dois retourner intégralement au gouvernement la différence entre le 7,00 \$ et le montant que vous devez déboursier quotidiennement, lequel est fixé par règlement.

Les récentes mesures mises en place visant à pousser les parents à rechercher des places en service de garde privé plutôt que de privilégier le réseau de garde régi et subventionné font la démonstration que le gouvernement actuel n'entend pas réinvestir ces sommes, des millions de dollars au total, dans les services de garde dont vos enfants et des milliers d'autres bénéficient.

La sauvegarde du réseau des services de garde régis et subventionnés passe nécessairement par le maintien d'une offre de services de qualité, soumis à des mécanismes de surveillance efficaces. Je peux vous assurer que c'est avec fierté que je supervise vos enfants à l'intérieur de ce réseau, fleuron de la politique familiale dont le Québec s'est doté.

Au plaisir de continuer à travailler avec vous à l'épanouissement de votre enfant,

Votre responsable de services de garde

